

**Décision n° 2023-41 du 7 avril 2023**

**portant nomination du directeur par intérim du bureau de normalisation des transports, des routes et de leurs aménagements de la direction technique infrastructures de transport et matériaux du Cerema**

**Le directeur général du Cerema,**

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu le décret du 31 mars 2022 portant nomination du directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

**décide**

**Article 1**

Monsieur Jonathan Gerthoffert est nommé directeur par intérim du bureau de normalisation des transports, des routes et de leurs aménagements de la direction technique infrastructures de transport et matériaux du Cerema, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023.

**Article 2**

La présente décision sera notifiée à l'intéressé et publiée au bulletin officiel du Cerema.

Fait à Bron, le 7 avril 2023

Le directeur général

  
Pascal Berthelette

Le directeur général

– informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Notifié le 24/04/2023

Signature de l'intéressé précédée impérativement de la mention manuscrite « Vu pour acceptation »

Vu pour acceptation